

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JUNIEN DU 8 DÉCEMBRE 2023.

**MOTION PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE DES ÉLUS MAJORITAIRES RELATIVE A
L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP.**

Pour une école de la République inclusive, il faut accompagner dignement les enfants en situation de handicap

Nous, Conseil Municipal de Saint-Junien, considérons comme un progrès social majeur l'accès d'enfants en situation de handicap de plus en plus nombreux à une scolarisation en milieu dit ordinaire, aux côtés de leurs camarades valides. C'est, pour ces enfants, un gage d'épanouissement et pour la société la promesse d'un avenir partagé dans une plus grande fraternité grâce à une meilleure prise en compte de la question du handicap par toutes et tous, et surtout par les citoyennes de demain.

Nous soutenons à ce titre le développement du métier d'Accompagnant-e d'Elève en Situation de Handicap (AESH) depuis la loi de 2005. Nous saluons aussi l'investissement des AESH au service des enfants, leur compétence, leurs connaissances et leur capacité à s'adapter à toutes les situations (professionnelles comme administratives.).

Cependant, aujourd'hui encore, ce métier, et celles et ceux qui l'exercent, ne sont pas reconnus à la hauteur de l'utilité sociale de leur tâche. Les AESH demeurent des travailleuses et des travailleurs précaires, qui subissent l'imposition d'un temps partiel obligatoire et des salaires n'excédant pas la moitié du SMIC, loin sous le seuil de pauvreté.

Quant aux enfants en situation de handicap, si leur inclusion scolaire progresse, ils restent souvent mis en échec par l'insuffisance de l'accompagnement et des moyens mis à leur disposition ainsi que par les obstacles techniques et administratifs qu'ils doivent affronter avec leur famille.

En conséquence, nous affirmons notre soutien à toutes celles et à tous ceux qui œuvrent et luttent au quotidien, à Saint-Junien comme partout en France, pour rendre notre système scolaire accueillant, digne, juste, fraternel et donc réellement inclusif pour tous les élèves en situation de handicap comme pour les personnels qui les accompagnent. Qu'il s'agisse des familles, des enseignants, de tous les personnels des établissements scolaires, des associations, des organisations syndicales, des collectivités locales...

Consciente de ses responsabilités, notre commune est prête à poursuivre ses efforts afin de prendre sa part, aux côtés des autres collectivités et de l'Etat, pour mener à bien cette œuvre collective de construction d'une école publique, gratuite, laïque et inclusive.

Pour cela, et pour accueillir tous les enfants en situation de handicap à même de suivre une scolarité en milieu ordinaire, nous avons besoin d'un plan national de soutien financier pour la mise en accessibilité de toutes les écoles élémentaires, collèges et lycées à tous les types de handicap. Notre commune, comme beaucoup d'autres collectivités locales, mène déjà de nombreux projets et compte de belles réalisations dans ce domaine dont nous affirmons qu'il est un enjeu essentiel du vivre ensemble et de l'égalité entre les enfants.

Nous rappelons aussi que les établissements spécialisés qui accueillent les enfants en situation de handicap, hors du milieu ordinaire, doivent bénéficier des moyens financiers et humains nécessaires à l'accomplissement de leur mission de service public au service des enfants qu'ils accueillent.

Il faut enfin que l'Etat, qui prend en charge l'accompagnement des élèves dans les classes, prenne réellement en considération la nécessité d'accompagner certains de ces enfants porteurs de handicap pendant les temps péri-scolaires pris en charge par les communes (accueil périscolaire, activités pédagogiques, aide au devoir du soir et pause méridienne) en finançant l'emploi de personnels formés, afin d'assurer un service public scolaire de qualité pour tous les enfants sur l'ensemble de la journée.

Ainsi, nous affirmons que la construction d'une école républicaine inclusive nécessite une meilleure reconnaissance et une meilleure prise en compte des besoins des élèves et des familles comme des revendications légitimes de la communauté éducative, notamment des AESH. Cette question de société, essentielle, est un enjeu démocratique pour les citoyen-nes, actuel-les et à venir, qui doit faire l'objet d'une mobilisation sociale et politique de l'ensemble des acteurs concernés.